

**PROCÈS-VERBAL DE LA 37^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL PRÉRETRAITÉ ET RETRAITÉ
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Tenue le 20 mai 2025 de 15 h 30 à 18 h 30
Au Pavillon 3200 Jean-Brillant de l'Université de Montréal, local B-3295
Cette assemblée est aussi accessible en Zoom
Cette assemblée est suivie d'un cocktail**

Membres du conseil d'administration présents :

- Martin Lambert, Président
- René Rosa, Vice-président
- Sylvie St-Pierre, Secrétaire
- Normand Laquerre, Trésorier
- Joanna Frongillo, Administratrice
- Marc Perrault, Administrateur et Webmestre

26 personnes sont présentes et 1 personne assiste à distance via Zoom

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la 36^e assemblée générale annuelle 2024
3. Mot du président
4. Présentation des états financiers, rapport du vérificateur et adoptions des états financiers
5. Nomination d'un vérificateur pour 2025-2026
6. Rapport du responsable du Comité des rentes et des assurances
7. Convergence
8. Activités 2024-2025
9. Page Facebook
10. Recrutement
11. Nos disparus
12. Élections 2026
13. Varia
14. Levée de l'Assemblée
15. Remerciements et invitation au goûter

L'Assemblée générale débute à 15 h 35

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la 36^e assemblée générale annuelle 2024

Une personne membre souligne une coquille au point 8 à la deuxième ligne de l'avant-dernier paragraphe. Il faudrait changer le mot « membre » par le mot « même ».

Le procès-verbal est adopté.

3. Mot du président

Martin Lambert souhaite la bienvenue et remercie les membres d'être présents.

Il mentionne que tous les commentaires sont appréciés, mêmes ceux qui seront mentionnés pendant le cocktail.

Il mentionne le travail invisible des membres du C.A., la liste des projets et le lien avec d'autres associations de retraités.

4. Adoption des états financiers 2024-2025

Normand Laquerre présente les états financiers qui ont été vérifiés par Jean-Pierre LeClerc.

Il mentionne que l'Association a souscrit à une assurance responsabilité afin de la protéger d'éventuelles poursuites de la part de membres ou de tierces parties (ex : salle de réception). Il mentionne aussi que l'Assureur nous indique que l'Association ne doit organiser aucun transport de membres lors d'activités à l'exception de la location d'autobus et d'un chauffeur auprès d'une entreprise.

Il mentionne le renouvellement de l'entente avec La Personnelle pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2030. La dernière entente datait de 2008.

Il mentionne que l'Association a effectué un nouveau placement d'un montant de 20 000 \$ dont l'échéance est fixée au 10 septembre 2026.

Une personne membre demande le pourcentage des membres qui paient les activités par chèque. Réponse : très peu.

Une personne membre demande si le « Min. des institutions financières » correspond au « Registre des entreprises » et s'il y a eu une augmentation des coûts. Réponse : oui, c'est le Registre des entreprises. Le montant supérieur correspond au retard de paiement, soit 39 \$ pour le coût et 19,50 \$ pour les frais de retard.

Une personne membre demande si le coût 763 \$ pour l'assurance responsabilité est à chaque année. Réponse : oui

Des personnes membres demandent ce qu'est que le SAI. Réponse : SAI signifie Services actuariels. C'est en lien avec une modification aux règlements de Retraite Québec. On voulait

avoir une idée de ce qui se passe avant d'obtenir le rapport du RRUM. Est-ce que le contrat se penchait aussi sur l'achat des rentes? Réponse : non, il s'agit d'un dossier qui pourrait être important éventuellement; s'il y a un besoin on le demandera.

Des personnes membres demandent ce que couvre l'assurance responsabilité. Réponse : transport, accident dans un lieu de rencontre. Quelle est la franchise ? Réponse : pas de franchise. Et si on ne fait pas d'activités ? Réponse : l'assemblée générale est une activité. Est-ce que l'assurance couvre les déplacements des membres du Conseil d'administration? Réponse : non, on a des assurances individuelles pour ça. L'assureur nous a offert une assurance contre les fraudes que nous avons refusée.

Une personne membre demande si on peut avoir un compte sans frais chez Desjardins quand on a beaucoup de fonds. Réponse : on va vérifier.

Le vérificateur, Jean-Pierre LeClerc, confirme que tout est conforme.

Les états financiers sont adoptés.

5. Nomination d'un vérificateur pour 2025-2026

La candidature de Jean-Pierre LeClerc est proposée et ce dernier accepte.

La candidature de Jacques Desjardins est proposée à titre de vérificateur de relève. Ce dernier accepte.

Les candidatures de Jean-Pierre LeClerc et Jacques Desjardins sont adoptées.

6. Rapport du responsable du Comité des rentes et des assurances

a. Martin Lambert présente les points apparaissant dans le Power Point présenté lors de l'assemblée générale en lien avec les assurances

- Question d'une personne membre : est-ce qu'on a toujours un représentant des personnes retraitées sur le comité des assurances? Réponse : oui, Margaret Lapointe et Martin Lambert.

b. Martin Lambert présente les points apparaissant dans le Power Point présenté lors de l'assemblée générale en lien avec le régime de retraite

- Question d'une personne membre : est-ce qu'il y a des discussions à chaque mois? Réponse : il y a un minimum de 11 rencontres du comité de retraite par année.
- Question d'une personne membre : est-ce qu'il y a des placements non écologiques? Réponse : il y a encore certains placements de compagnies pétrolières. On utilise encore du pétrole dans le monde. Il n'y a pas d'exclusion mais on vérifie les émanations. Le pétrole est

important dans l'économie canadienne, cela pourrait avoir une influence sur d'autres placements. Exemple d'exclusion : compagnie qui ferait des mines anti-personnelles. Jean-Pierre LeClerc mentionne qu'on a dépassé les objectifs qu'on s'était donnés pour les placements écologiques.

- Question d'une personne membre : est-ce qu'on a toujours un représentant des personnes retraitées sur le comité des rentes et le comité de placements ? Réponse : oui, pour le comité des rentes : Normand Laquerre, Martin Lambert et Jean-Pierre LeClerc. Pour le comité de placements : Martin Lambert.
- État du remboursement du congé de cotisations de l'UdeM : échéance en 2035.

7. Convergence

Martin Lambert a été contacté par une association des retraités des autres universités. Le but de ces rencontres :

- Discussions sur intérêts communs, partage d'informations et de ressources au besoin.
- Influence sur les instances universitaires;
- Activités communes.

Convergence regroupe les Universités du Québec, McGill, Concordia, Sherbrooke et UdeM.

Nous allons essayer de reprendre l'activité du vignoble avec l'Université McGill qui semble intéressée.

Nous pourrions partager les coûts pour l'embauche de conférenciers.

8. Activités

Joanna Frongillo présente les activités qui ont eu lieu (voir présentation Power Point).

Elle mentionne que la visite du vignoble, qui a été annulée faute de participants, pourrait être reprise avec les personnes retraitées de l'Université McGill.

Une personne membre mentionne que l'Association des retraités de Ste-Justine aurait déjà été intéressée à partager des activités.

Une personne membre indique que la location d'un autobus moins gros pourrait être envisagée. Réponse : le coût n'est pas nécessairement moins élevé.

Le dîner de Noël aux HEC est confirmé pour le 7 décembre 2025.

Une personne membre trouve que ça manquait d'ambiance.

Une personne membre demande pourquoi l'activité de Noël est un dimanche? Réponse : on pourrait faire un sondage auprès des membres pour savoir quel jour ils préfèrent et aussi s'ils préfèrent le dîner ou le souper.

Une personne membre demande s'il y aurait la possibilité de faire d'autres activités comme dans le temps? Réponse : si quelqu'un veut organiser une activité, le C.A. pourra aider cette personne.

9. Page Facebook/Site Web

Marc Perrault indique que nous allons fermer l'ancien site Web. Les informations qui sont encore sur ce site ne sont plus à jour. Il demande d'informer l'Association si des membres désirent que d'autres informations soient ajoutées sur notre nouveau site Web.

Pour ce qui est de la page Facebook, c'est toujours Serge Généreux qui s'en occupe et non le C.A.

Une personne membre questionne sur la parution de notre bulletin d'informations. Réponse : la parution du bulletin est suspendue. Notre site Web contient l'information relative à ce qui se passe dans l'Association. S'il y avait des informations importantes à transmettre aux membres, nous le ferions via une infolettre.

Une personne membre demande comment les gens qui n'ont pas internet seraient informés. Réponse : les quelques membres qui n'ont pas internet ou d'adresse courriel reçoivent les informations par la poste.

10. Recrutement

Joanna Frongillo présente l'état du recrutement (voir présentation Power Point).

11. Nos disparus

Voir présentation Power Point.

12. Élections 2026

Normand Laquerre rappelle qu'il y aura des élections en 2026. Il indique que si une équipe désire se présenter, l'équipe actuelle se retirera. Si personne ne se présente, l'équipe actuelle se représentera.

13. Varia

a. En cas de dissolution de l'Association – mesures à mettre en place

Il n'y a présentement aucune procédure si nous décidons de fermer l'Association. Nous désirons faire une politique qui sera présentée à la prochaine assemblée générale. Nous désirons établir des balises si personne ne se présente aux élections. Il est important de continuer l'Association pour la défense de nos droits.

Une personne membre demande si nous aurons toujours des représentants auprès du comité de retraite et du comité des assurances en cas de dissolution de l'Association. Réponse : il est prévu aux règlements du comité de retraite qu'il y ait un représentant des retraités, mais rien ne prévoit que cette personne retraitée soit membre de notre association. Si l'Association n'existait plus il n'y aurait sans doute pas de consultation des personnes retraitées pour le renouvellement des assurances ou l'Université s'en remettrait à l'autre association de personnes retraitées (APRUM) pour déterminer les conditions de renouvellement.

Une personne membre indique qu'il est important que les règles de dissolution soient claires et écrites et qu'elles soient votées en assemblée. Réponse : si quelqu'un connaît déjà des procédures de dissolutions, les envoyer à l'Association afin qu'on puisse s'en inspirer.

Une personne membre demande d'où vient l'idée de placer l'argent de l'Association. Réponse : parce que ça rapporte des intérêts.

- b. Projet de formation destinée aux personnes de 50 ans et plus par la Faculté de l'éducation permanente

Le C.A. a accepté d'envoyer le sondage à nos membres.

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée a été levée à 17 h 15.

15. Remerciements et invitation au goûter

Martin Lambert remercie les membres pour leur participation, leurs questions et commentaires.